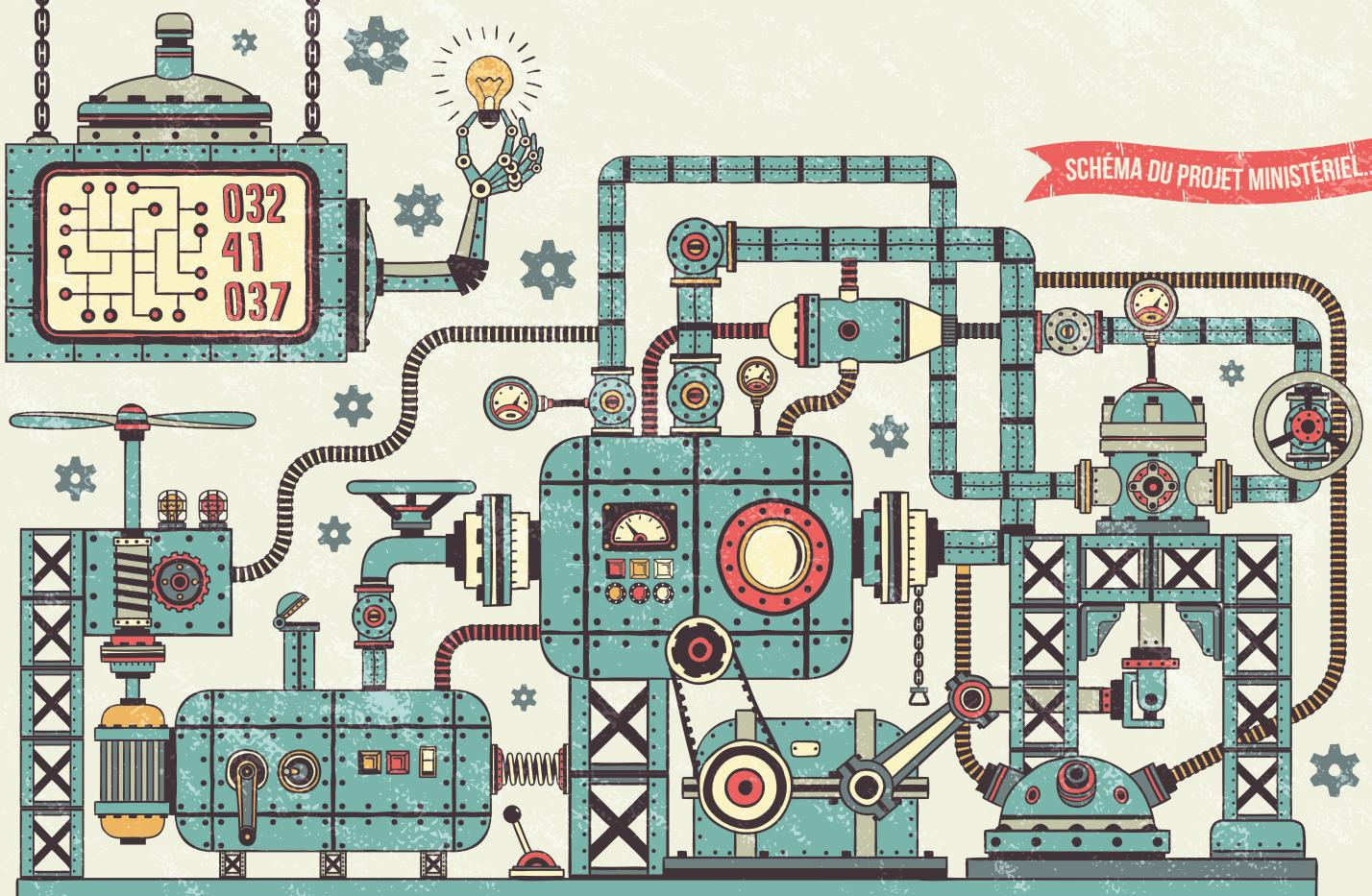


# plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 40 - JUIN 2017



**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

**APRÈS LE REPORT, L'ABANDON !**

# Éditorial

## EN MARCHE... ARRIÈRE !

Un vent nouveau soufflerait depuis quelques semaines sur le paysage politique français. Le plus jeune président de la Ve république semble incarner ce renouveau. Cela pourrait laisser supposer que des changements radicaux de politique s'annoncent. Pourtant, à y regarder d'un peu plus prêt, il n'y a rien de neuf sous le soleil, dans les propositions d'Emmanuel Macron et dans les premières orientations esquissées par son gouvernement. Car si l'emballage a changé, qu'il peut paraître séduisant et novateur, ce sont les mêmes vieilles recettes qui nous sont servies. Bien qu'ayant prouvé son inefficacité économique, nous sommes repartis pour un nouveau cycle de rigueur avec la volonté affichée de se plier aux velléités européennes de réduire encore davantage la dépense publique, libéraliser le marché du travail tout en allégeant la contribution des entreprises. La traduction de ces mesures sera simple, moins de droits pour les salariés, moins de services publics pour les citoyens, plus de profits pour les rentiers.



© BillionPhotos.com - Fotolia

Dans les administrations de Bercy et dans les établissements semi-publics, l'avenir risque d'être sombre.

Sur le plan des missions, « *il ne faudra pas entraver l'envie d'entreprendre* ». Traduction : la volonté est clairement affichée d'aller encore plus loin dans la transformation des administrations de contrôle en administration de service. Peu importe la sécurité des consommateurs, des citoyens, la préservation de l'environnement, la fraude fiscale, du moment que l'on pourra faire toujours plus d'argent avec toujours moins d'obligations.

« *Une nouvelle conception du budget de l'État devra être mise en place où les ministères devront démontrer leur faculté à faire*

*des économies* ». Comprendre ici : on ne va pas être dépayssé aux finances, de nouvelles suppressions d'emplois seront annoncées, la dégradation du pouvoir d'achat des agents va se poursuivre, le recours aux externalisations va augmenter et le recours à des emplois statutaires va diminuer.

Ne nous laissons pas berner par le nouveau « *packaging* ». Comme depuis des décennies, ce sont les mêmes politiques qui nous sont annoncées. Aux mêmes causes, les mêmes effets. Alors prenons notre destin en main, imaginons un autre avenir que les régressions qui nous sont promises et démontrons que l'exercice de la Démocratie ne se limite pas à glisser un bulletin dans une urne, une fois tous les cinq ans.

## SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Disparition du ministère de la Fonction publique : inversions la logique !
- 04 • DNRED : l'administration occulte totalement la souffrance des agents
- 05 • À notre camarade et ami, Philippe
- 06 • Nou Bon Ke Sa. Ça suffit ! en créole guyanais
- 07 • Le prélèvement de l'impôt à la source : en 10 questions

- 11 • Les vacances pour qui ? Pourquoi ?
- 12 • Revalorisation de l'IMT : fausse bonne nouvelle...
- 13 • Elections professionnelles ticket gagnant pour la CGT
- 14 • Temps de travail et absence : deux circulaires vicieuses
- 15 • Congrès du syndicat CGT de la Caisse des dépôts

## MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :  
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition  
24 Rue Claude Henri Gorceix  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210  
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •  
263, rue de Paris • Case 540 •  
93514 MONTREUIL CEDEX  
Tél : 01 55 82 76 66  
Fax : 01 55 82 76 69  
Courriel : contact@cgtfinances.fr  
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

# Disparition du ministère de la Fonction publique : inversons la logique !

**S**i l'existence d'un ministère de la Fonction publique n'est pas la garantie d'augmentation des rémunérations et de créations d'emplois (que seule notre mobilisation pourrait imposer), la suppression du ministère de la Fonction publique n'est pas symbolique. Elle confirme la promesse de campagne d'Emmanuel Macron, à savoir la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires. Gageons toutefois que cette promesse ne sera pas tenue... pour le plein emploi on verra plus tard.

De surcroît, en confiant la Fonction publique au ministre responsable de l'ensemble des comptes publics et de la stratégie pluriannuelle des Finances publiques (Gérald Darmanin), la vision du « nouveau » pouvoir est claire : les agents de la Fonction publique sont un coût à réduire à tous prix. Or, les études montrent que les services publics sont indispensables à la stabilité d'une société moderne. Et, pour rendre ce service public de la manière la moins chère et la plus efficace possible, une Fonction publique de qualité est indispensable. Les dépenses de rémunérations de l'État représentaient 6,4 % du Produit intérieur brut en 2014 contre 7,6 % du PIB en 1995. Ces chiffres officiels sont loin de ceux dont on nous rebat les oreilles et qui comprennent les dépenses de retraites et de santé.



© panitiaapon // Fotolia

Oui ! La place du secteur public en France est dans la moyenne des pays de l'OCDE. Oui ! Dans notre pays les dépenses de retraite et de santé sont en partie incluses dans les dépenses publiques. Oui ! Ce système revient moins cher que le système privé. Ainsi aux États-Unis le poids des dépenses de santé dans le PIB est supérieur à celui de notre pays.

Le secteur privé, c'est plus cher et moins efficace. Évidemment, pas parce que les salariés du secteur privé sont moins compétents ou mieux payés mais parce qu'une minorité engrange au passage des profits colossaux sur le dos de tout le monde. Voilà la raison pour laquelle nous sommes agressés gouvernement

après gouvernement. La France n'est donc pas championne du monde de la dépense publique mais bien championne d'Europe du versement de dividendes (56 milliards en 2016) !

Et pendant ce temps là, nous offrons aux entreprises 30 milliards de Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) sans aucune contrepartie. C'est le poids des charges financières (dividendes, intérêts, rachats d'actions) qui étouffe l'économie, et non la dépense publique. Seule notre mobilisation massive et durable forcera le ministre Darmanin à prendre l'argent là où il se trouve pour développer une fonction publique de qualité qui réponde aux besoins sociaux grandissants dans notre pays.

## EN BREF

### Baisse des rentrées liées aux redressements fiscaux

Ces dernières années, les montants recouvrés suite aux redressements fiscaux étaient en hausse, notamment avec les « repentis fiscaux ». La Cour des

comptes note cependant une baisse de 1,7 milliards d'euros en 2016. Mais derrière cette baisse se cache une réalité plus inquiétante. Les services de

contrôle des Finances publiques ont été amputés de 3100 emplois depuis 2010. Sans inversion de cette tendance, les fraudeurs ont de beaux jours devant eux !

# DNRED : l'administration occulte totalement la souffrance des agents

**Depuis quelques semaines, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) subit de plein fouet une tornade, un tremblement de terre qui ébranle les fondations même de l'édifice. En effet, ses principaux responsables ont été mis en examen pour pratiques illégales d'enquête, importation et détention en bande organisée de marchandise contrefaite, etc. Nous laisserons à d'autres le soin de s'appesantir sur le sort réservé à l'encadrement supérieur et de pleurer sur l'inconfort de la situation actuelle de ces mêmes cadres. Nous nous intéresserons à tous ceux que d'aucuns semblent ignorer : les agents.**

## DES AGENTS EN SOUFFRANCE

Jamais à la DNRED, comme ailleurs en douane, la souffrance des agents n'est prise en compte. Et peut-être que dans ce service, où le culte du secret est la norme, la chape de plomb était encore plus épaisse qu'ailleurs. C'est une méthode de management particulière que celle usitée à la DNRED, un style qui se dit « rugueux », mais vient tout simplement d'un autre temps. Le commandement de ce service a mis en pratique l'adage selon lequel : « *la fin justifie les moyens* » et ce malgré les interventions de la CGT. Dans ce contexte, difficile d'avoir un dialogue

avec le souci de la santé des agents. Le travail se résume dans les faits à ces trois mots : « *marche ou crève* ». La Direction fait miroiter des enjeux qui doivent permettre aux agents de se transcender et les fait tenir grâce à la « *grandeur de la tâche à accomplir* ». En réalité, le commandement gère surtout sa propre carrière sur le dos des agents.

## L'ADMINISTRATION NE JOUE PAS LE JEU

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), obligatoire recensant les risques liés au

travail n'est parfois pas rempli depuis des années dans les services de recherche des douanes, au Havre ou à Paris, dans lesquels travaillent plus de 70 agents... La CGT a voulu faire respecter ce droit en vain. En CHSCT, le médecin de prévention a fait de même en évoquant les dizaines de cas de risques psychosociaux à la DNRED. Toujours pas de réponse... Les propos tenus en CHSCT, si odieux qu'il est préférable de ne pas les écrire ici, ont coûté à l'Ile-de-France son seul médecin de prévention. Les agents trinquent encore pour des choses qui les dépassent.

L'administration ne semble pas plus disposée à prêter toute l'attention



© foto\_tech // Fotolia

## EN BREF

### Nombre de douaniers en baisse, overdoses en hausse

D'après un rapport de l'agence européenne sur les drogues, le nombre de morts par surdose de drogue est en constante augmentation depuis 3 ans.

Dimitri Avramopoulos, Commissaire européen, indique : « *être particulièrement préoccupé par le fait que les jeunes sont exposés à de nombreuses drogues*

*nouvelles et dangereuses* ». Si le Gouvernement souhaite lutter contre ce phénomène, il doit impérativement renforcer les services douaniers.

nécessaire à l'enquête du CHSCT suite au décès brutal d'un agent de la DNRED du Havre. Tout donne l'impression que l'avenir de la structure doit l'emporter sur l'humain... Mais pour la CGT, c'est bien l'humain qui est au centre de notre action. Nous le devons à celui qui est parti trop tôt mais aussi à tous les collègues que son geste a mis dans une grande détresse.

## QUAND LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX NE COMPTENT PAS

Le quotidien est devenu particulièrement rude pour les agents de la DNRED, en particulier ceux sur le terrain. Certaines équipes explosent, des collègues sont mis de côté sans qu'aucune perspective ne leur soit offerte. La seule directive donnée par la haute hiérarchie : « *il va falloir apprendre à vous vendre* ». Après avoir été portée aux nues en tant qu'élite de notre administration, la DNRED est maintenant trainée dans la boue. Et c'est bien parce que la CGT a toujours voulu suivre les règles et protéger l'intérêt des agents qu'elle a souvent été écartée par

l'administration. Dans cette ambiance délétère, une impression se renforce. La DNRED est une « *grande famille* » où dernièrement ceux qui ont eu le pouvoir décidaient de tout ne sont tenus responsables de rien par l'administration. Et si d'aventure les choses éclatent au grand jour, ils finissent dans des placards dorés tandis que les petites mains trinquent. Les agents sont sacrifiés comme des pions, sans une larme. Le but ici n'est pas de demander des têtes, mais simplement de l'équité. Nous voulons que la détresse de tous nos collègues de la DNRED soit

prise en considération. Il en va de la santé des personnels sous la responsabilité de l'administration.

Les politiques menées par les administrations de Bercy depuis des années sous le sceau de l'efficience, de la rentabilité, de l'efficacité ont de lourdes conséquences. Cette funeste illustration en est l'exemple dévastateur. Espérons toutefois qu'elle permette de sortir de cette logique qui nous éloigne chaque jour un peu plus du cœur de nos missions et de conditions de travail décentes.



© macrovector // Fotolia

## HOMMAGE

### À notre camarade et ami, Philippe

Toi qui ne laissais jamais personne au bord du chemin, ta route s'est brutalement arrêtée au soir de la première réunion de la nouvelle Direction fédérale. Elu à cette même direction par le congrès de Collonges-la-Rouge, village de ces zones rurales que tu chérissais tant, tu n'auras eu que le temps de nous confirmer ton efficacité et ta grande compétence dans tes nouvelles fonctions d'administrateur de la Fédération. Toute ta vie professionnelle aura été un engagement entier

et total au service des autres. Fuyant tout sectarisme, tu n'as été guidé dans ta vie syndicale que par le seul intérêt des salariés. Homme de valeurs, de tes débuts dans les Hauts-de-Seine en 1973 jusqu'à ta fonction d'administrateur de la Fédération des Finances, tu as toujours su les porter au plus haut. Disponible, engagé, sérieux et souriant, ton sourire espiègle et tes yeux rieurs nous manquent énormément, Philippe.



# Nou Bon Ke Sa Ça suffit ! en créole guyanais

**La fédération a rencontré une délégation de la CGT finances publiques et a pu échanger sur le mouvement social inédit dans cette région. Inédit de par son originalité et aussi par cette victoire à la veille de l'élection présidentielle avec un accord de plus de trois milliards d'euros publié au journal officiel.**

**N**os collègues reviennent sur les trois causes essentielles qui ont déclenché ces événements. D'abord le ras-le-bol général de la violence à tous les niveaux. Le refus de l'insécurité a joué un rôle déterminant. L'année 2016 dénombre 42 homicides ! Mais, c'est aussi la multiplication des agressions dans la vie quotidienne qui mobilise de nombreuses organisations et scandalise la majorité de la population. Le mouvement des 500 frères, association contre la délinquance a ainsi permis par ses interventions de déjouer les tentatives de dévoiement et d'apaiser les tensions. La situation catastrophique dans deux autres secteurs motive des réactions unanimes : le besoin criant de moyens dans l'éducation et au niveau de la santé. L'accord signé reprend par exemple la revendication d'une création en urgence de 500 classes d'écoles primaires. Le mouvement a exprimé aussi le besoin de filières universitaires et plus largement la nécessité de répondre à la jeunesse. Un habitant sur deux a moins de 20 ans, avec un doublement prévu de cette population d'ici 2030 dont plus de 50 % est au chômage.

« *Pou Lagwiyann Dékolé* » la dénomination du collectif des associations et de l'Union des travailleurs guyanais (UTG) résume bien la situation : pour que la Guyane décolle ! La puissance publique est capable d'envoyer des fusées dans l'espace et dans le même temps à quelques kilomètres de là elle ne répond pas aux besoins sociaux fondamentaux.



Chacun s'accorde à dire que plus rien ne sera comme avant. Beaucoup sont admiratifs de ce mouvement, de son ampleur, et parlent même de la naissance de l'âme guyanaise. Au-delà de ces chiffres jamais vus, amérindiens, créoles, blancs, asiatiques, haïtiens, brésiliens, toutes ces populations se sont retrouvées dans les blocages et les manifestations sous les couleurs symboliques du drapeau à l'étoile rouge sur fond jaune et vert et ont pesé de manière décisive face au pouvoir politique.

Et maintenant ? Le Président de la République et les futurs députés locaux sont attendus au pied du mur quant à la mise en œuvre de l'accord. Le plan d'urgence chiffré à 1,86 milliard doit s'engager sans

attendre et les mesures supplémentaires d'un montant de 2,1 milliards seront l'objet de discussions au travers d'états généraux entre les élus, le collectif et l'Etat. Le Medef s'est déjà positionné pour une « zone franche sociale et fiscale » sur dix ans pour les entreprises jusqu'à 50 salariés.

Pour le collectif, la priorité absolue consiste à élaborer un projet autour des thématiques de fiscalité, de santé, d'énergie, d'éducation et de se donner les moyens et le cadre de porter ce projet.

Cette discussion au restaurant des Cocco-tiers à Trois Rivières en Guadeloupe s'est conclue ainsi : « *la mobilisation ne fait que commencer et nous y avons toute notre place !!* »

# LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE : EN 10 QUESTIONS

NOMBREUSES SONT LES QUESTIONS QUI NOUS SONT POSÉES CONCERNANT LA RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU. NOUS EN AVONS RETENU 10 POUR VOUS EXPLIQUER CE MODE DE PAIEMENT DE L'IMPÔT QUI VA VOUS FAIRE GRINCER DES DENTS S'IL EST MIS EN OEUVRE.



## AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, ÇA SERA VRAIMENT PLUS SIMPLE ?

Aujourd'hui, chacun déclare ses revenus lorsqu'il a connaissance de ce qu'il a gagné. Les services fiscaux calculent ensuite l'impôt à payer sur les revenus déclarés puis envoient un avis d'imposition avec le montant de l'impôt à régler. Avec le nouveau système, au 1er janvier 2018, l'impôt pour un salarié sera directement

prélevé par son employeur sur son salaire. Cela ne l'empêchera pourtant pas d'avoir à déclarer ses revenus de 2018 en avril 2019, soit plus d'un an après le prélèvement de l'impôt. Il recevra toujours un avis d'imposition à l'été 2019 pour les revenus de 2018. Il sera alors amené à être remboursé de ce qu'il a payé en trop ou à verser

l'impôt qu'il lui reste à payer. Les services fiscaux devront alors reprendre contact avec les employeurs pour leur transmettre les nouveaux taux d'imposition à appliquer sur les salaires de la fin d'année de 2019.

**NON !**

**01**



## EST-CE QUE LE MONTANT D'IMPÔT PRÉLEVÉ SERA EXACT ?

Comme on l'a vu précédemment nous serons prélevés sur des revenus avant même d'avoir déposé la déclaration d'impôt. Donc, le taux d'imposition réel à appliquer ne pourra être connu. En effet au 31 janvier 2018, impossible de deviner ce que sera le montant de nos revenus de l'ensemble de l'année, impossible de prévoir une dépense en avril permettant une réduction d'impôt ou encore impossible de

prévoir une naissance au mois de novembre 2018. Pourtant, tous ces éléments de la vie courante modifient le taux d'imposition à appliquer. Le prélèvement ne sera donc qu'une estimation basée sur les éléments de l'année précédente. Pour les crédits d'impôt, par exemple, il faudra parfois attendre plus d'un an pour être remboursé. Et, d'autres éléments devront amener les contribuables à faire tout au long de l'année des

déclarations de changement de situation aux services fiscaux, qui devront alors recalculer l'impôt et alerter les entreprises. Ces dernières devront intégrer les changements sur les futures fiches de paies de leurs salariés. Malgré tout, il faudra l'année suivante faire un bilan général de ce qui a été payé par rapport à ce que l'on doit finalement.

**NON !**

**02**



## IL POURRA ARRIVER DE PAYER DE L'IMPÔT TOUT EN N'ÉTANT PAS IMPOSABLE ?

Un exemple parmi tant d'autres. Une étudiante terminant ses études trouve un CDD de 3 mois rémunéré 2000 € par mois. Elle ne percevra pas d'autres revenus durant l'année. Dans le système actuel elle n'aurait

pas payé d'impôt. Avec le prélèvement à la source, elle aura une retenue mensuelle de 150 €. Elle payera donc un total de 450 € d'impôt sur la période alors même qu'elle n'est pas imposable. Pire encore, elle devra

OUI !

attendre le dépôt de sa déclaration l'année suivante et la rectification qui en suivra pour se faire rembourser.

03



## LA CONFIDENTIALITÉ SERA-T-ELLE CONVENABLEMENT ASSURÉE ?

Dans le système actuel, l'administration garantit la plus stricte confidentialité des données personnelles que vous livrez dans votre déclaration de revenus. Les agents des services fiscaux sont évidemment soumis au secret professionnel. Par contre, il est

évident que les taux d'imposition qui seront transmis aux employeurs donneront des indications sur la vie privée du salarié et de son niveau de revenu. Cela pourra peser lourd dans le cadre des négociations salariales. Le salarié pourra toutefois opter,

NON !

à sa demande, pour l'application d'un taux d'imposition dit « neutre ». Loin d'être neutre, cette demande indiquera à son employeur que ce salarié a des revenus complémentaires qu'il tente de lui dissimuler.

04



## CELA FERA-T-IL RENTRER PLUS D'ARGENT DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT ?

Aujourd'hui, le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu s'élève environ à 98 %. En faisant transiter la perception de l'impôt par des organismes tiers (entreprises par exemple), il y aura forcément des

déperditions. Les impôts prélevés sur les salaires dans une entreprise qui fait faillite pourraient ainsi disparaître. D'autres pourront être tentées de frauder et de se garder une part du gâteau comme c'est déjà le cas

NON !

pour la TVA qui transite par les entreprises (fraude estimée à 32 milliards d'euros).

05



## LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES AURONT-ILS MOINS DE TRAVAIL ?

A première vue, un prélèvement automatique réalisé par un tiers c'est moins de travail pour les services fiscaux. En réalité, il n'en sera rien ! Tout d'abord, la mise en place du prélèvement à la source va demander un important travail d'explication d'un système trop complexe. De plus, tous les changements de situation des contribuables impliqueront de nombreux recalculs des

taux d'impositions mais aussi du travail supplémentaire pour contrôler et recouvrer l'impôt sur le revenu qui sera encaissé par les entreprises. De nombreux recouplements seront aussi nécessaires entre les différents collecteurs de l'impôt (employeur, service de pension, banques..., et les impôts payés directement dans les services fiscaux). Tout cela, alors même que 30 000 emplois ont été

supprimés à Bercy en 10 ans. Cette réforme va être un véritable enfer pour les agents mais aussi pour les contribuables qui devront attendre l'application des rectifications, attendre des remboursements et attendre encore dans les longues files qui ne manqueront pas de se former aux guichets des centres des finances publiques.

**NON !**

**06**



## DONC, JE NE PAYERAI PAS D'IMPÔT SUR LE REVENU EN 2017 ?

En 2017, nous allons payer nos impôts sur les revenus de 2016. En revanche, en 2018, nous serons

prélevés sur nos revenus de 2018. Et, si en 2017 vous avez des revenus exceptionnels, ils seront également

taxés. Le prélèvement à la source n'est donc en rien un cadeau fiscal.

**SI !**

**07**



## LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE CACHE-T-IL D'AUTRES RÉFORMES FISCALES EN PRÉPARATION ?

Cela peut être le premier pas vers la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu. Si cela peut sembler être une simplification, une telle fusion ferait courir un risque important

concernant le financement de la protection sociale. Cela pourrait aussi augurer de l'instauration d'une « flat tax » c'est à dire un impôt à un taux unique sur les revenus. Le résultat

serait une hausse importante de l'impôt pour les plus pauvres et à l'inverse une sacrée baisse pour les plus riches.

**OUI !**

**08**



## L'IMPÔT À LA SOURCE EXISTE DANS D'AUTRES PAYS, C'EST PLUS COMPLIQUÉ EN FRANCE ?

Beaucoup de pays ont un système fiscal très différent du nôtre et aussi souvent moins juste et plus pénalisant. Le fait de prendre en compte les revenus de l'ensemble de la famille (notion de foyer fiscal) pour le calcul de l'impôt et d'avoir un impôt progressif (le taux d'imposition augmente avec les revenus) rendent impossible une mise en

place efficace d'un prélèvement à la source. Le prélèvement à la source n'amènera aucune simplification. Au contraire, il sera une usine à gaz à gérer pour les entreprises, les contribuables et les services fiscaux. Abandonnons donc cette fausse réforme. En revanche, nous avons besoin d'une véritable réforme de l'impôt afin de le rendre plus juste

OUI !

09



## LA RETENUE À LA SOURCE EST-ELLE UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ ?

En réalité le prélèvement à la source n'est qu'un mode de paiement. Ce n'est pas une réforme du système fiscal. A partir de janvier 2018, avec la mise en place du prélèvement à la source, vous ne payerez ni plus, ni moins d'impôt sur le revenu. Pourtant le système fiscal français a réellement besoin d'être réformé. Tout d'abord c'est un système injuste car contrairement à ce que prévoit l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, les français ne contribuent pas réellement à l'impôt en fonction de leurs moyens. Au contraire, proportionnellement les plus hauts revenus payent moins

d'impôt, que les revenus moyens ou même les plus modestes. En effet ces derniers sont davantage mis à contribution par le biais de taxes indirectes, invisibles mais pas indolores, comme la TVA par exemple. Ensuite c'est un système fiscal complètement inefficace, la cour des comptes a estimé le montant des niches fiscales à 150 milliards d'euros quand le déficit public s'élève à 76 milliards. Pourtant en règle générale, elles ne démontrent aucun intérêt économique, social, ou environnemental. Toutes ces mesures profitent en premier lieu aux plus puissants qui vampirisent les richesses de l'État.

et plus efficace pour promouvoir l'emploi, les salaires, l'environnement et financer les services publics dont nous avons besoin. L'impôt doit également être un outil au service d'une meilleure répartition des richesses.

NON !

De plus, cela a rendu le système fiscal extrêmement complexe. La multiplication des taxes en tout genre et l'empilement des dérogations fait que personne ne sait plus vraiment ce qu'il paye comme impôt. Et, tout le monde a le sentiment de payer pour les autres. Pourtant, l'impôt est une grande richesse. Il permet de réduire les inégalités et nous offre tous les services publics dont nous avons besoin ! Il est urgent de rendre le système fiscal plus transparent, plus lisible, plus juste et plus efficace !

10

**ABANDONNONS LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE  
ET ENGAGEONS UNE VRAIE RÉFORME DE L'IMPÔT !**

**TOUTES NOS PROPOSITIONS FISCALES SUR  
[WWW.JUSTICEFISCALE.FR](http://WWW.JUSTICEFISCALE.FR)**

# Les vacances pour qui ? Pourquoi ?

**Le droit aux vacances pour tous l'est au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement, aux loisirs ou au sport. Il est plus qu'impératif de veiller à ce que l'ensemble des salariés puisse avoir accès aux vacances.**

**L**e tourisme social a pour objectif de permettre à chacun de partir en vacances et de pratiquer des activités de loisirs. Ce concept s'est particulièrement développé durant la période de l'entre-deux guerre en Europe. Il fait suite à l'obtention des congés payés en 1936, en France puis en Belgique. La France reste l'un des pays pionniers. La création de l'Union nationale des associations de tourisme en est un bel exemple. Une déclaration syndicale unitaire signée en 2001 en est le prolongement concret : « volonté commune de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous et d'accorder une attention toute particulière à ceux qui en sont exclus ». En 1985, la CGT a créé l'Ancav-TT (Association nationale de coordination des activités de vacances tourisme et travail). Elle exerce une activité nationale de coordination et d'action pour le droit aux vacances et de pérennité et de développement du tourisme social avec l'ensemble de ses adhérents.

Dans les entreprises ou établissements, il existe des comités d'entreprises ou d'établissements qui consacrent une part de leur subvention aux activités de vacances. Mais cela peut aussi se faire par le biais d'associations.

- Caisse des dépôts : Cosog, œuvres sociales de la caisse des dépôts qui propose des voyages mais aussi des locations en bord de mer.

- Banque de France : le Comité d'établissement dispose de résidences de vacances pour ses personnels
- Bercy : association EPAF (Éducation plein-air Finances), offre aux agents du ministère la possibilité de partir soit dans des résidences hôtelières, soit en location. Douze résidences appartiennent à l'État, 21 sont des prestataires. Afin d'aider financièrement aux vacances les personnels peuvent également faire appel aux organismes institutionnels suivants :
- l'ANCV (agence nationale des chèques vacances), les chèques vacances qu'ils soient dans la Fonction Publique sous forme d'épargne (cf. [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)) ou

distribués par l'intermédiaire des comités d'entreprise dans le semi-public, favorisent l'accès aux vacances et loisirs ;

- la Bourse solidarité vacances qui s'adresse aux populations les plus défavorisées (site de l'ANCV) ;
- les bons de vacances des caisses d'allocations familiales ([www.vcaf.org](http://www.vcaf.org)).

La fédération des finances CGT continuera à dénoncer le désengagement de nos dirigeants sur le patrimoine social des personnels. Elle luttera pour obtenir un développement de ce patrimoine aussi bien dans le semi-public qu'à Bercy, afin de permettre aux salariés et à leur famille de partir en vacances dans les meilleures conditions, notamment financières. —



© Sunny studio // Fotolia

## EN BREF

### Prime en fonction de la satisfaction des usagers...

Le maire de la ville de Roman-sur-Isère (26), vient de décider la mise en place, en 2018, d'une prime liée au taux d'absentéisme des agents. Mais pire encore,

le montant de cette prime sera aussi fonction de la satisfaction des usagers des services de la mairie. Autrement dit, la prime sera intégralement versée si

le taux d'usagers satisfaits dépasse les 70% (l'objectif est fixé chaque année...) et rien du tout en dessous de 50% ! A quand le retour à l'esclavage ?

# Revalorisation de l'IMT : fausse bonne nouvelle...

**A quelques mois des élections présidentielles, fin 2016, le Ministre nous annonçait la revalorisation de l'Indemnité mensuelle de technicité, prime spécifique des agents des ministères économiques et financiers. Si toute revalorisation indemnitaire est une bonne chose, dans la cas présent, l'annonce est un peu biaisée.**

## L'IMT : KESAKO ?

L'IMT (Indemnité mensuelle de technicité), est une prime spécifique de Bercy. Elle a été créée suite au mouvement social de 1989 et consacrée par l'article 126 de la loi de Finances 89-935 du 29 décembre 1989. Jusqu'en 2008, le montant de cette prime était identique pour tous les agents de Bercy. En l'absence de réglementation commune, la revalorisation se faisait au bon vouloir des directions, bien souvent pour « acheter la paix sociale », comme à la DGFIP avec la fusion entre le Trésor et les impôts ou en Douane avec la mise en place du Plan stratégique douane. Le 12 décembre 2016, le Ministre annonçait une harmonisation de cette IMT. Cette indemnité est la seule prime, avec la NBI, prise en compte pour la retraite.

## L'IMT AUJOURD'HUI

L'arrêté du 10 mars 2017 a fixé les montants de cette IMT comme suit :

- 87,77 euro pour les agents de la DGDDI puis 94,26 euro à compter du 1er janvier 2018 ;
- 94,26 euro pour les membres du corps des administrateurs des finances publiques ;
- 106,76 euro pour les agents de la DGFIP
- 79,50 euro pour les autres agents de Bercy puis 94,26 euro à compter du 1er janvier 2018.

## C'EST QUOI LA FAUSSE BONNE NOUVELLE ?

On pourrait bien évidemment se réjouir que l'IMT soit harmonisée et revue à la hausse. Mais, plusieurs raisons nous empêchent de nous enthousiasmer. Tout d'abord, **une des conditions essentielle pour pouvoir prétendre à la pension spécifique à l'IMT est d'être agent de Bercy au moment de faire valoir ses droits à la retraite**. Même si vous avez fait toute votre carrière au sein du Ministère mais que quelques mois avant votre retraite vous êtes contraint de finir votre



© babimu // Fotolia

## EN BREF

# 12 % des travailleurs exposés à des cancérogènes

D'après une étude de Santé publique France, 2 millions d'hommes (17 %) et 600 000 femmes (5,9 %) sont exposés à des produits chimiques, des

manipulation de médicaments anti-cancéreux, des poussières de bois, des émissions de moteurs diesel ou encore au travail de nuit, tous considérés

comme des « *nuisances cancérogènes* ». Au 21<sup>e</sup> siècle, ce risque n'est plus acceptable et tout doit être mis en oeuvre pour que ce ne soit plus le cas !

carrière au sein d'un autre ministère, vous ne pourrez pas y prétendre alors que vous aurez cotisé toute votre vie ! En ces temps de restructurations et de mobilité imposée, cette disposition datant de la loi de finances de 1989 est tout simplement inadmissible !

**Le taux de cotisation salariale pour les droits à pension sur l'IMT atteint 20 % !** Pourtant, la cotisation salariale au titre de la pension civile est actuellement de 9,94 %. Elle sera toutefois augmentée à compté du 1er janvier 2020 à 11,1 %.

En l'absence de cadre juridique sûr et pérenne, il semblerait que la PIC (Prime d'intérêt collectif d'un montant de 100 euro annuels) serve en réalité à financer l'harmonisation de l'IMT.

## NOS REVENDICATIONS

Afin de rendre l'IMT véritablement juste et durable, nous revendiquons :

- l'introduction d'un article de loi modifiant l'article 126 de la loi de finances de 1989 ;
- le maintien de la PIC et sa sécurisation juridique ;
- la revalorisation des régimes indemnitaire et une harmonisation par le haut ;
- la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice, indexé sur un nouvel outil de référence qui prenne

mieux en compte les dépenses effectives des salariés et l'évolution du coût de la vie ;

- le rattrapage de la perte accumulée de valeur du point d'indice (15 % depuis 2000) ;
- l'intégration des régimes indemnitaire communs dans le traitement, permettant leur prise en compte dans le calcul de la pension, la prise en compte

des autres primes, non intégrables dans la grille au titre des qualifications, sous la forme d'un complément de pension d'origine indemnitaire fondé sur les règles du code des pensions civiles et militaires, l'attribution et son intégration dans le traitement indiciaire d'un régime indemnitaire aux agents contractuels avec l'Indemnité d'assiette et de technicité (IAT). —



© pathdoc // Fotolia

## ÉLECTIONS

# Elections professionnelles ticket gagnant pour la CGT

Les élections professionnelles à la Banque de France (BdF) et à l'Agence Française de développement (AFD) ont montré une forte, voire très forte progression de la CGT. Les personnels actent ainsi la reconnaissance de l'action et de la confiance du syndicat.

A la BdF, la CGT progresse dans toutes les catégories de personnels, en tête tant en nombre de voix que d'élus. Les difficultés et errements qu'ont pu

provoquer la mise en place du vote électronique n'ont pas enrayer cette progression. Les problèmes ont pourtant été importants notamment pour les personnels ne disposant pas de poste informatique (nombreux dans certains secteurs). Mieux, malgré une baisse sensible des effectifs, le syndicat progresse en nombre de voix. Avec près de 34 % des suffrages, les salariés ont placé la CGT en tête devant les alliances SNA/

FO (2e) et CFDT/CFTC.

Même progression à l'AFD où la CGT gagne près de 5 % des voix et obtient une représentativité de 15 %. Les personnels sont maintenant représentés par 2 titulaires et 2 suppléantes au Comité d'entreprise. Même constat pour les délégué.e.s du personnel. La forte représentativité féminine dans ces deux instances place la CGT de l'AFD à la pointe du combat pour la parité.

# Temps de travail et absence : deux circulaires vicieuses

**Le 31 mars 2017, l'ancienne Ministre de la Fonction publique signait deux circulaires, l'une ayant pour objet le temps de travail dans la Fonction publique et l'autre le renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raison de santé dans la Fonction publique.**

**C**es deux circulaires sont en apparence inoffensives. L'une se borne à rappeler les règles existantes en matière de temps de travail. L'autre a pour objectif d'inciter les employeurs publics à mettre en place des politiques de prévention afin de réduire les absences liées à l'organisation et aux conditions de travail. Des objectifs louables s'il en est puisque ces deux textes mettent l'accent sur une plus grande formation de l'encaissement et insistent sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail comme vecteur le plus efficace pour lutter contre les absences. Jusque là on ne peut qu'être d'accord. Mais sans surprise dès que l'on gratte un peu, le vernis se fendille et laisse entrevoir une volonté politique à peine masquée.

## DES CIRCULAIRES CONTEXTUELLES ?

Ces circulaires, et notamment celle relative au temps de travail était le pendant réglementaire du rapport Laurent paru en mai 2016 et commandé par l'ancien Premier ministre pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre des 35 heures dans la Fonction publique.

Alors que ce rapport semblait oublié dans un tiroir depuis de nombreux mois, les échéances électorales de 2017 ont rafraîchi la mémoire de la Ministre de la Fonction publique qui s'est empressée de

rédiger cette circulaire, sans discussion préalable avec les organisations syndicales. Une façon à peine détournée de montrer du doigt ces «*feignants de fonctionnaires*» qui ne travaillent que 1584 heures par an contre les 1607 heures légales.

Ce «*fonctionnaire-bashing*» est orchestré au plus haut niveau afin de contenter les discours populistes à l'encontre des agents et des services publics. Le rappel des règles en matière d'absence dans la seconde circulaire (pour ceux qui l'ignoraient nous sommes tenus de présenter un arrêt de travail en cas de maladie - sic ! -) contribue aussi pleinement à cette stigmatisation des fonctionnaires.

- inciter les employeurs publics à développer la formation aux « ressources humaines » de l'encaissement ;
- viser à renforcer le suivi statistique du temps de travail par la mise en œuvre d'indicateurs (de performance ?).

Et c'est toujours cette même Annick Girardin que l'on retrouve quelques semaines plus tard, ministre des Outre-mer du nouveau Président. Ledit président qui porte dans son programme concernant les fonctionnaires les ambitions suivantes :

- élargissement des horaires d'ouverture des services publics (facile avec des milliers de suppressions d'emplois chaque année...) ;

## L'ANCIENNE MINISTRE, LA NOUVELLE MINISTRE ET LE NOUVEAU PRÉSIDENT...

Ces circulaires ont été portées par l'ancienne ministre de la Fonction publique, Annick Girardin qui y fixait comme objectifs majeurs de :

- cibler le temps de travail comme un levier de l'adaptation du service public aux besoins des usagers ;



- compétence et engagement irréprochable des agents publics et en particulier des cadres dirigeants ;
- engagement non plus sur les moyens mais sur les résultats des services publics ;
- fin de l'évolution uniforme des rémunérations, etc.

A la lumière de ces éléments, il ne paraît pas inopportun de penser que ces circulaires, prises dans la précipitation, ne sont que l'esquisse du dessein de ce que la Fonction publique pourrait devenir. La volonté de valoriser les chartes du temps au sein des services, sous couvert d'associer étroitement les agents et leurs représentants à la mise en œuvre de la réglementation du temps de travail, pourrait être le préambule à une casse progressive du statut du fonctionnaire. Quid de la voix délibérative des organisations syndicales dans la négociation de ces chartes ? En l'absence de représentants du personnel dans un service, comment serait négociée cette charte ?

Autant de questions qui doivent nous inciter à la plus grande vigilance dans les semaines et les mois à venir. Car ces deux circulaires vont avant tout donner du grain à moudre à ceux qui veulent remettre en cause la Fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique d'emploi.

© anetlanda - Fotolia

## CONGRÈS

# Congrès du syndicat CGT de la Caisse des dépôts

Le dixième congrès de l'union des syndicats CGT de la Caisse des dépôts s'est tenu à Lyon du 10 au 12 mai. Un peu plus de quarante délégué.e.s ont échangé à partir des luttes et des évolutions actuelles pour réaffirmer l'identité de ce groupe public et ses missions d'utilité sociale.

Si la Caisse des dépôts forme un important groupe capitaliste sous le contrôle du Parlement (épargne populaire, retraite, dépôts des notaires), elle se compose aussi de filiales techniques dans l'immobilier à vocation sociale, dans l'équipement et l'ingénierie, les transports en commun, l'aide aux collectivités locales.

Premier syndicat représentatif, la CGT revendique la conception d'un modèle public du groupe s'appuyant sur son statut public, son autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif et ses missions d'intérêt général. Par exemple, la lutte contre la cession de la Société nationale Corse Méditerranée (SNCM) est une illustration dans l'actualité, des enjeux de l'action syndicale et de notre ambition d'un pôle public financier. Mais aussi les actions pour le droit au logement avec plusieurs organisations, pour l'hébergement des migrants font partie des réalités de luttes syndicales. Lors de ce congrès, les délégué.e.s ont notamment décidé de porter l'exigence de droits nouveaux dans trois domaines :

- la lutte contre les inégalités salariales et les discriminations (les rémunérations accessoires plus ou moins occultes de hauts dirigeants contrastent avec la persistance des inégalités femme/homme, envers les jeunes issus de l'immigration et les travailleurs handicapés) ;
- le versement d'une redistribution forfaitaire annuelle à tous les salariés d'une fraction du résultat consolidé du groupe ;
- une sécurité d'emploi, de formation et de mobilité (un accord de groupe devrait garantir aux salariés de garder tout au long de leurs carrières le maintien et la progression de leurs statuts d'emploi et de rémunération).

La Direction nouvellement élue aura à cœur de mettre en oeuvre ces décisions et toutes celles votées lors de ce congrès.





**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**

**La Macif est une entreprise de l'économie sociale.**

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.

**Plus d'informations sur [macif.fr](http://macif.fr)**



**Essentiel pour moi**